



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Landes
Maison des Associations - 22-24 Boulevard de Candau
40000 MONT de MARSAN

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS
INDIVIDUEL JEUNES (- de 20 ans)
Seniors Plus (+ 50 < 65 ans) et VETERANS (+ 65 ans)

REGLEMENT DES TOURNOIS

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs des LANDES a confié l'organisation du

Championnat Départemental Jeunes 2021-2022

Et **Championnat Cadets, Juniors, Seniors + et Vétérans 2021-2022 à l'ECHIQUIER MONTOIS.**

Ces championnats auront lieu le dimanche **06 Février 2022** dans les locaux :

Salle Georges Brassens, rue Pierre Benoît - 40000 MONT DE MARSAN.

Les inscriptions seront réalisées par les responsables de clubs auprès de l'organisateur, **au plus tard jusqu'au samedi 05 Février 2022 à 20 H.**

Exceptionnellement, quelques inscriptions individuelles pourront être prises sur place.

Sitôt arrivés sur le site des championnats, les participants devront confirmer leur présence auprès des gestionnaires informatiques des tournois, et ce, au moins 15 mn avant le début des tournois. Dans le cas contraire, ils ne seront autorisés à entrer dans leur tournoi qu'à la seconde ronde.

Les responsables de clubs devront apporter un nombre de jeux complets égal à 65% du nombre de participants de leur club. Ces jeux (pendules comprises) devront être apportés et installés sur le lieu de la compétition au moins 30mn avant le début des parties.

Les jeunes joueurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, durant toute la durée du tournoi, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu.

ARTICLE 2 : REGLES

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goyuk (Antalya, Turquie) en Octobre 2017. Ces règles sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018.

C'est l'Elo rapide qui sera utilisé pour les appariements. Les tournois seront comptabilisés pour le calcul du classement ELO Rapide FIDE.

2.1 Annexes aux règles de la FIDE

Annexe A : "Le jeu rapide" La règle A4 de l'annexe A des règles de la FIDE s'appliquera à la compétition.

Les championnats départementaux concernent les catégories suivantes : Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, éventuellement Cadets et Juniors. Pour chaque catégorie, il y aura un tournoi « mixte » et un tournoi « féminin » sauf exceptions précisées à l'article 4.



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Landes
Maison des Associations - 22-24 Boulevard de Candau
40000 MONT de MARSAN

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS

INDIVIDUEL JEUNES (- de 20 ans)

Seniors Plus (+ 50 < 65 ans) et VETERANS (+ 65 ans)

Peuvent participer tous les joueurs à jour de leur licence FFE (A ou B, prise dans un club du département) et présents **15 minutes avant le début de la 1ère ronde soit à 9h15 au plus tard.**

Les joueurs seront inscrits par défaut dans leur catégorie. Un joueur souhaitant participer dans une autre catégorie (féminine vers mixte ou catégorie supérieure) devra en faire la demande lors de l'inscription et, si accord du Comité départemental, sera classé dans la catégorie choisie.

2.2 Moyens de communication

Les moyens de communication (téléphones portables) devront être éteints pendant les parties. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Règles particulières pour ce tournoi Jeunes

Pour les catégories de Petits Poussins à Poussins, la partie ne sera perdue qu'après le 3^{ème} coup illégal achevé.

Lors du 1^{er} et du 2^e coup illégal, l'arbitre pourra ajouter 2 minutes à l'adversaire.

Pour les tournois Pupilles, Benjamins, Minimes, ainsi que pour le tournoi Cadets, Juniors, Seniors Plus et Vétérans chaque joueur n'aura droit qu'à un seul coup illégal.

ARTICLE 3 : DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX

Droits d'inscription : **Néant**

Prix : une coupe récompensera le vainqueur de chaque tournoi de chaque catégorie. Une médaille sera remise à chaque second et troisième.

ARTICLE 4 : NOMBRE DE RONDES ET CADENCES

La cadence sera de **15 mn + 5 secondes par coup par joueur.**

(la cadence Fischer équivalente est à préférer dans la mesure des possibilités de l'organisateur)

Toutes catégories : il y aura fusion des tournois mixte et féminin s'il y a moins de 7 participant(e)s dans l'un des deux tournois. La distinction sera toutefois conservée pour la remise des prix et le calcul du nombre de qualifiés pour le championnat régional.



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Landes
Maison des Associations - 22-24 Boulevard de Candau
40000 MONT de MARSAN

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS

INDIVIDUEL JEUNES (- de 20 ans)

Seniors Plus (+ 50 < 65 ans) et VETERANS (+ 65 ans)

A l'issue de la fusion des tournois,

Si nombre de joueurs = 2 - DOUBLE RONDE 4 RONDES 30mn (20 mn + 10 s/c)
Si nombre de joueurs = 3 ou 4 - DOUBLE RONDE 6 RONDES 20mn (15 mn + 5 s/c)
Si nombre de joueurs = 5 ou 6 - TOUTES RONDES 5 RONDES 30mn (20 mn + 10 s/c)
Si nombre de joueurs = 7 ou 8 - TOUTES RONDES 7 RONDES 20mn (15 mn + 5 s/c)
Si nombre de joueurs > 8 - SYSTEME SUISSE 7 RONDES 20mn (15 mn + 5 s/c)
Il n'y aura pas de fusion de catégories, sauf pour les Cadets (U18) et Juniors (U20)
qui joueront avec les Seniors + et les Vétérans.

HORAIRES de JEU

Vérifications des licences et clôture des inscriptions : 08h45 à 09h15 (limite)

Ronde 1 : 9 h 30
Ronde 2 : 10 h 15
Ronde 3 : 11 h 00
Ronde 4 : 13 h 30
Ronde 5 : 14 h 15
Ronde 6 : 15 h 00
Ronde 7 : 15 h 45

Les joueurs doivent prendre leurs dispositions afin d'être présents à leur place cinq minutes avant le début des rondes.

Proclamation des résultats et remise des prix à 17h00.

ARTICLE 5 : CLASSEMENTS et DEPARTAGES EN CAS D'EGALITE

Toutes rondes :

- 1) Sonneborn-Berger
- 2) Confrontation directe
- 3) En cas d'égalité complète aux départages précédents et pour les titres de champion et vice-champion, l'organisateur, dans la mesure du possible, organisera une phase de départage en Blitz; dans le cas où ce ne serait pas possible (horaires...), le classement se fera à l'âge au bénéfice du plus jeune

Système Suisse :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Cumulatif



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Landes
Maison des Associations - 22-24 Boulevard de Candau
40000 MONT de MARSAN

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS
INDIVIDUEL JEUNES (- de 20 ans)
Seniors Plus (+ 50 < 65 ans) et VETERANS (+ 65 ans)

ARTICLE 6 : QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL

Pour le calcul des qualifications, seront à prendre en compte les joueurs ayant joué au moins 5 rondes.

Les qualifiés d'office pour le championnat de France sont qualifiés d'office pour le championnat régional et ne seront pas pris en compte dans le décompte, ni des effectifs, ni des qualifiés.

Le nombre de qualifiés par catégorie pour le championnat régional correspondra à 30 % des effectifs de la catégorie sauf :

- minimales (50 %)

- féminines toutes catégories d'âge (50%)

arrondi au nombre supérieur avec un minimum de 3 qualifiés par catégorie.

Le minimum de qualifiés par catégorie (au niveau championnat départemental) ne pourra pas être inférieur au nombre de places qualificatives attribuées à la ligue d'Aquitaine pour le championnat de France.

En cas de fusion des tournois mixte et féminin conformément au règlement, les féminines terminant devant le dernier qualifié du tournoi mixte seront qualifiées pour le tournoi féminin correspondant du championnat régional.

Les clubs pourront procéder à des repêchages au nombre de 1 par tranche de 15 joueurs (tous tournois, donc cadets et juniors compris) dès que la tranche est entamée.

Il ne sera pas possible de repêcher un joueur classé au-delà de 1,5 fois le nombre de qualifiés vu précédemment, avec arrondi au nombre supérieur (Exemple : pour qualifiés, les compétiteurs des rangs 8/9/10/11 sont repêchables, mais pas au delà).

Sur demande motivée des clubs, le bureau du Comité départemental pourra, à titre exceptionnel, ajouter un maximum de deux places pour traiter des cas particuliers (ex : joueur malade le jour du tournoi avec production d'un certificat médical, voyage scolaire avec attestation de présence... les justificatifs seront transmis à la Ligue).

Les joueurs qualifiés qui ne seraient pas en mesure de participer au championnat régional ne seront pas remplacés.



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Landes
Maison des Associations - 22-24 Boulevard de Candau
40000 MONT de MARSAN

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS
INDIVIDUEL JEUNES (- de 20 ans)
Seniors Plus (+ 50 < 65 ans) et VETERANS (+ 65 ans)

ARTICLE 7 : ETHIQUE

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.
- Pour les accompagnateurs, de faire des signes aux joueurs

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

ARTICLE 8 : CONSIGNES A L'INTENTION DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie :

- Interdiction de quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes)
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Avoir une attitude convenable et une tenue correcte
- Ne pas frapper fort sur les pendules, en particulier pendant les zeitnots.
- L'utilisation de téléphones portables, baladeurs et autres matériels est interdite dans l'espace de jeu. Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son propriétaire.
- Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant ou les blancs en cas de partie nulle, donne le résultat à l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.
- Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent donc quitter l'aire de jeu.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs.



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Landes
Maison des Associations - 22-24 Boulevard de Candau
40000 MONT de MARSAN

CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS
INDIVIDUEL JEUNES (- de 20 ans)
Seniors Plus (+ 50 < 65 ans) et VETERANS (+ 65 ans)

ARTICLE 9 : CONSIGNES SANITAIRES

Voir ANNEXE ci-dessous

ARTICLE 10 : ARBITRAGE

Arbitre principal : Bernard DUBERTRAND – A F Open 1

Arbitres en second et aides arbitres devront être proposés par les clubs et seront confirmés au plus tard le jour du championnat:

ARTICLE 11 : LITIGE TECHNIQUE

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

L'Arbitre principal

L'organisateur



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Landes
Maison des Associations - 22-24 Boulevard de Candau
40000 MONT de MARSAN

ANNEXE
au Règlement Intérieur
CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS
INDIVIDUEL JEUNES
Seniors Plus et VETERANS
06 Février 2022

Protocole sanitaire COVID-19

Le protocole sanitaire ci-dessous est mis en place par les organisateurs du **CHAMPIONNAT DES LANDES D'ÉCHECS INDIVIDUEL JEUNES, Seniors Plus et VETERANS** pour garantir aux joueurs, aux organisateurs et aux arbitres les conditions optimales de sécurité vis-à-vis de la propagation du virus COVID-19.

Le Directeur du Tournoi et l'arbitre font office de COVID-Manager.

Présentation

Respect du protocole

En participant à la compétition les joueurs s'engagent à respecter strictement les gestes barrières habituels et ce protocole sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

Responsabilité

L'Echiquier Montois met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité des joueurs et décline toute responsabilité en cas de contamination.

Affichage

Le protocole et les gestes barrières sont affichés à proximité de toutes les tables de jeu.

Evolution du protocole

En cas de modification des consignes des autorités sanitaires, de la mairie de MONT DE MARSAN, Ou de la FFE, le protocole sanitaire peut être assoupli ou renforcé.

Salle de jeu

Accès à la salle de jeu

L'accès à la salle de jeu est conditionné par la présentation d'un pass sanitaire valide.

Il sera contrôlé par l'application « TousAntiCovid » ou à défaut en vérifiant que l'une des 2 conditions suivantes soit bien remplie :

- Schéma vaccinal complet de plus de 2 semaines : QR code ou certificat de vaccination
- certificat de test négatif de moins de 24h.

L'accès et la sortie de la salle de jeu se fait par un sens de circulation indiqué par un itinéraire fléché.

L'accès à la salle de jeu est accessible aux joueurs, arbitres, et organisateurs, accompagnateurs et spectateurs.



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Landes
Maison des Associations - 22-24 Boulevard de Candau
40000 MONT de MARSAN

ANNEXE
au Règlement Intérieur
CHAMPIONNATS DES LANDES D'ÉCHECS
INDIVIDUEL JEUNES
Seniors Plus et VETERANS
06 Février 2022

Ventilation de la salle

La salle de jeu est ventilée au maximum par le maintien des portes en position ouverte, entre la fin des parties du matin, et le début des parties de l'après-midi.

Déroulement des parties

Les joueurs se saluent, et se souhaitent une bonne partie sans se serrer la main, puis les parties se déroulent « normalement ».

Les joueurs ont obligation de se passer les mains au gel hydro-alcoolique avant et après les parties ainsi qu'à l'issue de chaque déplacement en retournant à leur place.

L'observation de la partie se fait par les autres joueurs se fait dans le respect des gestes barrières.

Désinfection entre les rondes

Les Tables, chaises, pendules, plateaux, et pièces sont désinfectées entre chaque partie par les organisateurs par pulvérisation d'un désinfectant aérosol (temps d'action : 15 mn).

Protection des personnes

Le port du masque est obligatoire dans tous les endroits clos pour tous (joueurs, organisateurs, arbitres et accompagnateurs).

Le masque doit impérativement être correctement porté, couvrant la bouche et le nez.

Les joueurs ainsi que toutes les personnes présentes apportent leur masque en nombre suffisant pour toute la durée de la compétition.

Cette obligation s'applique à tous, quel que soit l'âge (les jeunes de moins de 11 ans doivent également porter le masque).

La prise de boisson ou de repas est interdite à la table jeu durant la partie.

Du gel hydro-alcoolique est mis à la disposition durant toute la compétition.

Sanitaires

L'usage des sanitaires est de la responsabilité des joueurs et s'effectue en suivant le sens de circulation dans la salle.

Les organisateurs mettent à disposition des joueurs le matériel nécessaire.

Merci d'avance
pour votre compréhension,
pour votre contribution à la santé de tous !